



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD
MISE A JOUR N°7

6.1.2
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE - SUP
PLANS

CAHIER COMMUNAL CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du

- 5 JUIN 2025

Le Président,
François REBSAMEN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : **11 JUIN 2025**



Eaux - A4

-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau
-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau
-  A4 Passage travaux et entretien
des ouvrages des cours d'eau

ÉNERGIE
Électricité - I4
Gaz - I3

- I4 Ligne électrique aérienne
- I3 Canalisation de transport de gaz et d'hydrocarbures

CANALISATIONS
Transports de gaz, hydrocarbures - I1
Eau - A5

- - - I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures
- A5 Canalisation d'eau

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.

Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Cahier communal des SUP CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

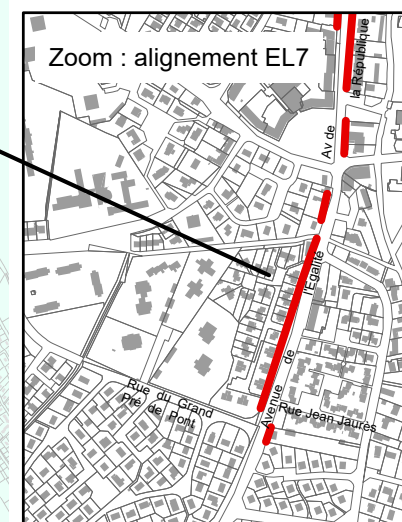
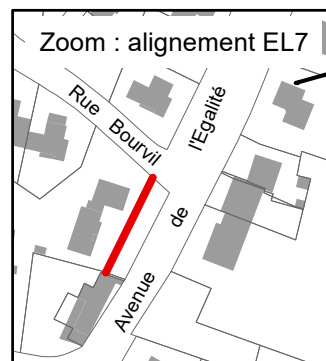
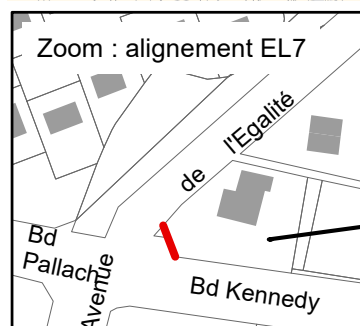
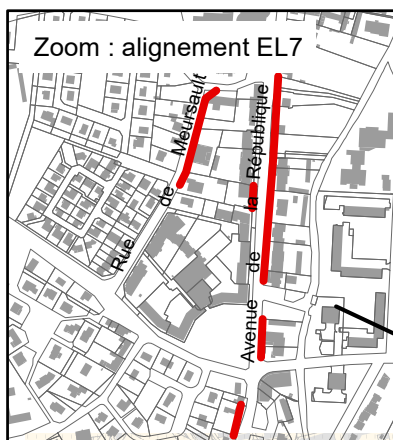
RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNICATION

Réseaux routiers - EL7 EL11

- EL7 Alignement des voies publiques
- EL11 Interdiction d'accès aux routes

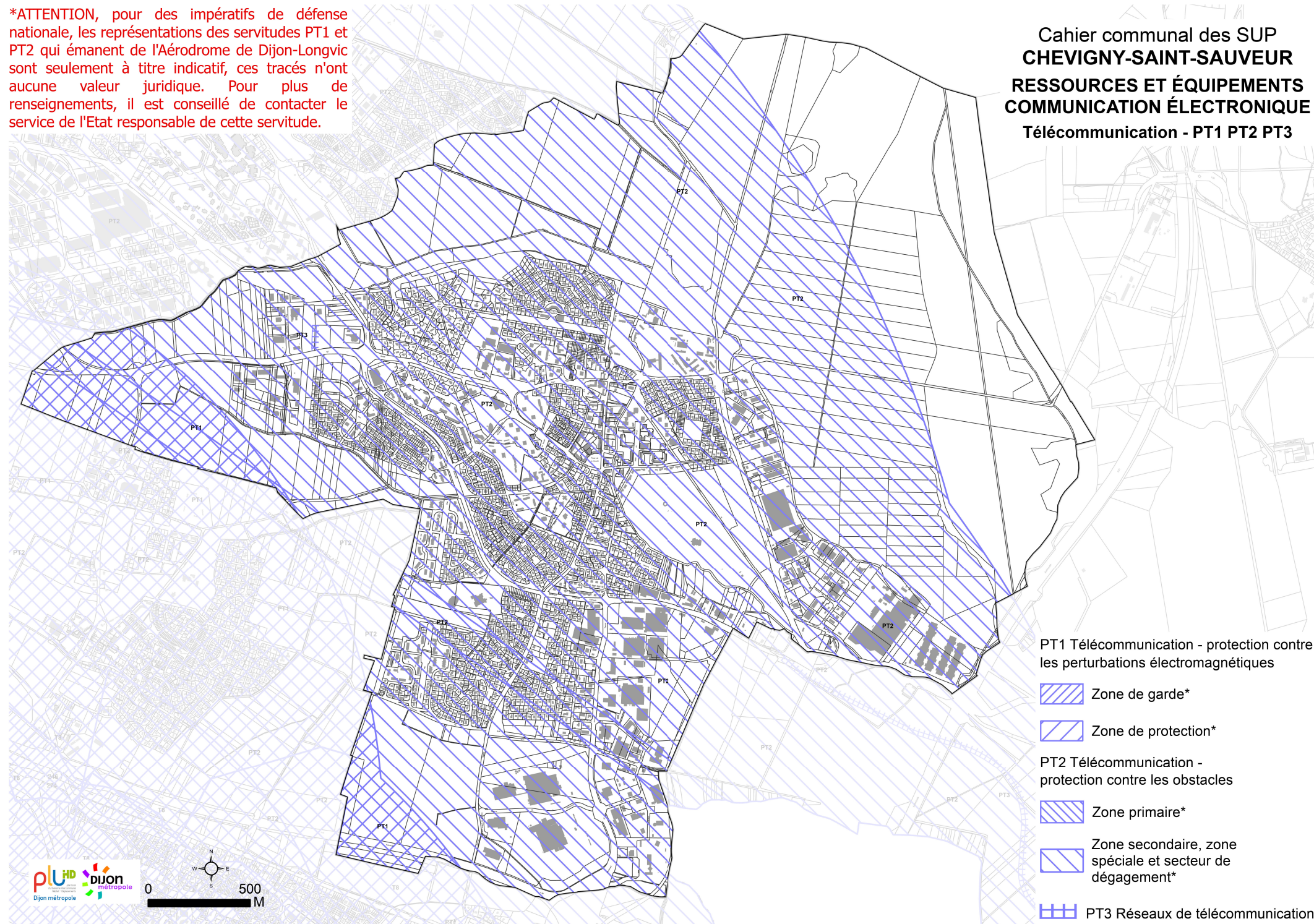
Circulation aérienne - T4 T5 T7

- T4 Balisage aéronautique
- T5 Dégagement aéronautique
- T4 -T5
- T7 Extérieur des zones de dégagement



*ATTENTION, pour des impératifs de défense nationale, les représentations des servitudes PT1 et PT2 qui émanent de l'Aérodrome de Dijon-Longvic sont seulement à titre indicatif, ces tracés n'ont aucune valeur juridique. Pour plus de renseignements, il est conseillé de contacter le service de l'Etat responsable de cette servitude.

Cahier communal des SUP
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS
COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE
Télécommunication - PT1 PT2 PT3



Salubrité publique - INT1

-  INT1 Enceinte du cimetière
-  INT1 Zone de protection du cimetière

Sécurité publique - PM1

-  PM1 Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles d'Inondation PPRNPI

